

Informations de rentrée 2021/2022

Votre enfant est scolarisé(e) à l'école *Petit Prince*. Voici quelques informations utiles en ce début d'année scolaire.

1/ Horaires de l'école :

Les élèves ont classe les lundis, mardis, jeudis, vendredis de **9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45** (y compris la classe de CM1/CM2).

Ils ne sont accueillis et autorisés à pénétrer dans la cour que 10 minutes avant le début des classes, soit à partir de 8 h 50 le matin et 13 h 35 l'après-midi. (L'entrée s'effectue par le portail et non par la porte de la garderie).

Horaires de garderie : 7h30-8h50 et 16h45-18h30

2/ Vacances scolaires : L'académie de Poitiers fait partie de la zone A.

Rentrée scolaire des élèves	jeudi 2 septembre 2021
Toussaint	du vendredi 22 octobre au lundi 8 novembre 2021
Noël	du vendredi 17 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
Hiver	du vendredi 11 au lundi 28 février 2022
Printemps	du vendredi 15 avril au lundi 2 mai 2022
Début des vacances d'été	jeudi 7 juillet 2022

3/ Fiche renseignements/urgence :

Pour les élèves déjà inscrits à l'école Petit Prince l'an dernier et afin d'éviter de remplir une nouvelle fiche à chaque début d'année, nous vous retournons la fiche de l'an dernier que nous vous demandons de bien vouloir **vérifier, corriger et/ou compléter si nécessaire. Merci de bien mettre à jour votre adresse mail ainsi que vos numéros téléphoniques.**

Une fiche vierge est remise aux élèves nouvellement inscrits et issus de l'école Grains de sable. Nous vous demandons de la compléter avec soin et de la retourner à l'école rapidement.

4/ Assurances scolaires :

Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur si vous êtes bien assurés par rapport aux risques scolaires, et notamment si votre contrat comprend la clause « individuelle accident corporel » en plus de la responsabilité civile.

Merci de bien vouloir remettre un certificat à l'école.

5/ Suivi de la scolarité de votre enfant :

Vous voudrez bien consulter **quotidiennement** le cahier de liaison. Les enseignants vous communiqueront régulièrement les résultats scolaires de votre enfant. N'hésitez pas à rencontrer les professeurs si vous pensez que c'est nécessaire. Du dialogue et de la concertation parents-enseignants naîtra la confiance qui ne pourra être que propice au bon déroulement de la scolarité de votre enfant. Dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur, **les rencontres parents-professeur se feront uniquement sur rendez-vous.**

6/ Absences :

En cas d'absence de votre enfant :

- 1) **Prévenir impérativement le matin même par téléphone (répondeur), par mail ou par un mot confié à un autre élève.**
- 2) **Justifier au retour de l'élève par écrit (cahier de liaison ou mail) en mentionnant les dates et le motif de l'absence.**

7/ Mesures d'hygiène et discipline :

Le protocole sanitaire lié à l'épidémie de Covid en vigueur en juin dernier reste d'actualité pour cette rentrée. L'application des gestes barrières reste strictement appliquée tant sur le temps scolaire que sur les temps de cantine et garderie : lavage des mains, aération, port du masque pour tous, nettoyage régulier, limitation du brassage des élèves. Aussi, veuillez-vous référer au courrier joint de Mme la Rectrice portant sur le protocole sanitaire en vigueur en cette rentrée. Nous comptons sur **vosre vigilance** et vous rappelons qu'un enfant fiévreux ou positif à la Covid ou encore « cas-contact » ne doit évidemment pas venir à l'école et doit être signalé au directeur.

Par ailleurs et comme indiqué dans le règlement intérieur, une hygiène corporelle quotidienne et une tenue vestimentaire correcte sont demandées. Vérifiez régulièrement la chevelure de votre enfant, personne n'est à l'abri des poux ! En cas de contamination, prévenez l'école et agissez énergiquement en suivant les conseils de votre pharmacien. Veillez à ce que votre enfant soit correctement chaussé (pratique régulière de l'E.P.S : pas de tong !). Veillez à ce que votre enfant se couche à une heure raisonnable. Un enfant qui s'endort en classe ne peut pas apprendre correctement. Le règlement intérieur de l'école décrit entre autres les règles de vie et modalités pratiques de fonctionnement qui s'appliquent à tous dans l'école. La discipline et le respect des autres (adultes et camarades) est l'affaire de tous. Votre rôle de parent-éducateur est particulièrement important dans ce domaine, nous vous demandons de l'assumer pleinement.

8/ Fournitures et manuels scolaires :

Il serait souhaitable que votre enfant soit rapidement en possession de tout le matériel nécessaire. Les livres prêtés par l'école devront être couverts et il faudra inciter votre enfant à en prendre soin.

9/ Divers :

Il serait utile de marquer les vêtements que votre enfant est susceptible de laisser sur un banc ou dans la cour, car ils risquent d'être égarés ou « empruntés » par erreur...

Le directeur, B. Frédéric



Signatures des responsables légaux :